

## Boulevards, rue Royale, pont George V : à Orléans, les pistes cyclables temporaires pérennisées !

Un an après leur déploiement, les aménagements cyclables temporaires mis en place notamment à Orléans vont être pérennisés. Prévus pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité liés à la crise sanitaire et à la période de déconfinement, ils sont depuis intégrés aux habitudes des habitants et pourront donc perdurer dans le temps pour faciliter le quotidien des cyclistes et favoriser cette pratique.



Pour accompagner le développement de la pratique du vélo sur son territoire (+25% en un an), Orléans Métropole a mis en place, en mai 2020, des aménagements cyclables temporaires, notamment sur les mails, la rue royale et le pont George V à Orléans. Très fréquentés, ils ont depuis pris toute leur place dans le quotidien des utilisateurs. C'est la raison pour laquelle, Orléans Métropole a fait le choix de les pérenniser sur les boulevards (Jean Jaurès, Verdun, Rocheplatte et Alexandre Martin) ainsi que rue royale et sur le pont George V.

### **BOULEVARDS JEAN JAURÈS, ROCHEPLATTE, DE VERDUN, ALEXANDRE MARIN (JUSQU'À HALMAGRAND)**

Dès le lundi 7 juin, Orléans Métropole va procéder à des travaux de pérennisation :

- Effacement complet dans un premier temps du marquage jaune existant et remplacement par du marquage blanc permanent ;
- Suppression des balises le long des bandes cyclables, remplacées par des séparateurs vélos ;
- Ajout ponctuel de panneaux de signalisation permettant de clarifier la gestion des carrefours.

Réalisés en deux temps (pour 3 semaines, du Pont Joffre à la rue Albert 1<sup>er</sup>, et jusqu'au 15 juillet, de la rue Albert 1<sup>er</sup> au carrefour Halmagrand), ces travaux se feront de nuit afin d'en limiter les incidences sur la circulation. Une seule voie sera neutralisée pendant la durée des interventions.

### **PONT GEORGE V**

Depuis la fermeture de la voie Ouest à la circulation motorisée, la pratique du vélo y a bondi de plus de 50% par rapport à 2019. La totalité de la voie restera dédiée aux cyclistes et sera reprise, avec la mise en place d'un enrobé beige et d'un marquage en fonte aux entrées Nord et Sud. Les balises blanches seront supprimées et des panneaux de signalisation définitifs seront apposés pour éviter les conflits d'usage.

La voie cyclable sur la partie Est du quai Cypierre, à proximité du pont George V sera aussi reprise, avec un déplacement de la bordure permettant de créer une piste cyclable dans le prolongement de celle déjà présente sur le quai.

### **RUE ROYALE**

Une étude est actuellement en cours avec le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) afin d'optimiser le fonctionnement des feux tricolores.